

2.10.2013

A7-0232/2

Amendement 2

Franziska Keller

au nom du groupe Verts/ALE

Rapport

Jan Mulder

Système européen de surveillance des frontières (Eurosur)

COM(2011)0873 – C7-0506/2011 – 2011/0427(COD)

A7-0232/2013

Proposition de règlement

Article 1

Texte proposé par la Commission

Le présent règlement crée un cadre commun pour l'échange d'informations et la coopération entre les États membres et l'Agence, ci-après dénommé «système européen de surveillance des frontières» (Eurosur), afin d'améliorer la connaissance qu'ont les États membres de l'Union européenne de la situation *aux frontières extérieures*, ainsi que leur capacité de réaction.

Amendement

Le présent règlement crée un cadre commun pour l'échange d'informations et la coopération entre les États membres et l'Agence, ci-après dénommé «système européen de surveillance des frontières» (Eurosur), afin d'améliorer la connaissance qu'ont les États membres de l'Union européenne de la situation, ainsi que leur capacité de réaction *pour protéger la vie des migrants et des réfugiés et prévenir l'immigration irrégulière et la criminalité transfrontière aux frontières extérieures, tout en assurant un accès efficace à la protection internationale.*

Or. en